

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux réalisés par l'entreprise SATELEC - 10 route du Looweg - Centre d'Affaires
de la Linerie - 59380 QUAEDYPRE.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite rue Victor Hugo le **Mardi 27 Mai 2025 de 9h00 à 12h00.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SATELEC,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 27 Mai 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
le **27 MAI 2025**

